

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé a lancé durant l'année 2014 une grande enquête nationale à l'attention des :

- Aides Soignants (AS), Auxiliaires de Puériculture (A.P) et des Aides Médico-Psychologiques (AMP) ;

Ces enquêtes intitulées « **VOUS AVEZ UNE VOIX, FAITES VOUS ENTENDRE** » nous ont permis de recueillir plusieurs milliers de réponses, celles-ci avaient trait à l'exercice professionnel, les conditions de travail, l'exercice professionnel, la formation, la rémunération et retraite, mais également à la perception que ces agents ont de leur fonction

Ces éléments de réponses sont importants, car ils serviront de points d'appui auprès de nos tutelles lors des négociations qui viennent de débuter concernant l'exercice professionnel, la formation, sans oublier la rémunération qui doit également être prise en compte

Résultats et commentaires de l'enquête AS, AP et AMP.

Sur près de 5000 enquêtes recueillies, nous avons extrait un panel de 1900 réponses constituées par 80 % d'AS, 11 % d'AP et de 9 % d'AMP.

- 57 % ont obtenu leur diplôme en suivant la formation classique,
- 36 % par promotion professionnelle,
- 7 % par la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

Les agents qui ont répondu, ont pour la moitié, moins de 10 ans d'ancienneté dans la fonction, et l'on constate que 4 % d'entre eux ont plus de 30 ans de carrière.

EXERCICE PROFESSIONNEL:

41 % de ces professionnels travaillent dans des centres hospitaliers, 24 % en EHPAD, les 35% restants sont dans des CHU, en secteur psychiatrique ou médico social.

Ils ont choisi ce métier:

- par vocation à 61 %,
- pour les possibilités d'évolution de carrière à 33 %,
- pour la possibilité d'accéder à une profession paramédicale (28 %).

Ils jugent leur activité professionnelle satisfaisante (70 %) et reconnue auprès des patients, enfants, ou résidents dont ils ont la charge (54 %).

Pour ce qui est de la reconnaissance par les autres membres de l'équipe de soins :

- Infirmiers, Puéricultrices et Sages Femmes à 69 %,
- l'encadrement (45 %),
- loin de l'administration (26%).

Par ailleurs, les 3/4 des AS/ASH jugent que leur travail n'est pas reconnu, mais cependant ils travaillent de façon régulière avec les IDE, Puer, et SF, cette collaboration est inscrite dans un protocole ou fiche de poste (50%). Il est à noter le paradoxe entre le fait que les AS, AP, AMP se sentent reconnus par les personnels des équipes de soins et qu'ils se sentent intégrés (IDE, PUER, SF,) et que parallèlement ils jugent que leur travail n'est pas reconnu.

Seulement 32 % d'agents connaissent les textes réglementaires qui régissent leurs professions.

Un chiffre très important : presque 70 % des agents ayant répondu, considèrent qu'ils sont amenés à des glissements de tâches dans le cadre de leur exercice professionnel ! Ceux-ci sont dus principalement aux mauvaises conditions de travail pour (40 %), à l'organisation du travail pour 37 %.

Témoignages issus des questionnaires :

- « bon nombre des glissements de tâches relèvent du décret d'acte infirmier ou kinés »,
- « je suis en EHPAD, je prépare et distribue les médicaments »,
- « je pile et passe les médicaments dans les sondes gastriques »,
- « je déperfuse »,
- « je remplace l'infirmière absente l'après-midi en EHPAD ».

Et ils sont conscients que ces glissements de tâches engagent fortement leur responsabilité.

Témoignages issus des questionnaires :

- « chacun se couvre derrière l'autre »,
- « si problème, ma responsabilité est engagée »,
- « il n'y aura pas de soutien ».

CONDITIONS DE TRAVAIL

Un grand nombre de réponses (32 %) indique qu'il existe une différence entre la formation suivie et la réalité du terrain.

Première cause : les conditions de travail à 50 % (effectifs, organisations,...), puis l'absence ou le manque réel de travail d'équipe (30 %), enfin le manque de relation avec les malades ou résidents, et les familles (20 %).

L'usure professionnelle (75 %) est évidente chez ces professionnels, ils l'expriment de la façon suivante :

- « burn out »,
- « manque d'effectifs, et rappel sur les repos, congés, RTT »,
- « non reconnaissance et charge de travail de plus en plus importante »,
- « changement de mentalité »,
- « on me demande d'être polyvalent et performant »,
- « trop de coupure »,
- « patients deviennent de plus en plus exigeants ».

On constate que bon nombre d'agents 27 % ont une reconnaissance de maladie professionnelle, certains ont obtenu un poste aménagé, mais les postes adaptés ne sont pas assez nombreux au regard du nombre d'agents en difficultés physique.

EXERCICE PROFESSIONNEL:

49 % des agents souhaitent que soit définie une zone d'autonomie d'exercice professionnel pour leur profession.

Témoignages issus des questionnaires :

- « la zone d'autonomie doit être en lien avec le confort et la prise en charge du résident ».

Les tâches administratives représentent entre 20 et 30 mn de leur journée de travail.

FORMATIONS (initiale ou continue):

Il apparaît que 48 % des personnels interrogés souhaitent ajouter des modules de formation afin de parfaire leurs connaissances.

La moitié des agents n'exerce pas des fonctions de tuteurs en particulier en raison du manque d'effectifs dans les services.

Modules que les agents questionnés souhaiteraient rajouter pour compléter la formation :

- « psychiatrie (comportement agressif et violence) »,
- « obstétrique et maternité »,
- « approfondir les maladies de fin de vie (Alzheimer, Parkinson,...),
- « éducation et psychologie de l'enfance »,
- « soins palliatifs ».

Pour (70 %), l'accès aux études promotionnelles semble difficile à atteindre.

Certains sont susceptibles de changer de métier en raison de la pénibilité et du manque de reconnaissance.

- « je suis prête à aller à l'usine pour avoir plus de reconnaissance »

REMUNERATION / RETRAITE:

87 % des personnels estiment leur salaire insuffisant, 93 % sont désireux d'accéder aux grilles de rémunération de catégorie B, mais sans contrepartie, ni remise en cause de la catégorie « dite active ».

Témoignages issus des questionnaires :

- « intégration des primes dans la retraite »,
- « revaloriser les indemnités des dimanches, jours fériés, nuits »,
- « conserver la catégorie active pour la retraite même si l'on change de catégorie de rémunération ».

Nous remercions tous ceux et celles qui ont répondu a ce questionnaire, ainsi que les syndicats qui ont relayé cette démarche.